

Sujet CRFPA 2011
Mme Schmitt

DROIT FISCAL DES AFFAIRES

Cas pratique

M. Martin possède une entreprise de plomberie non soumise à l'IS. Il souhaite la céder et prendre une année sabbatique, avant éventuellement de créer une nouvelle entreprise ou de faire valoir ses droits à la retraite. Il vient vous consulter pour optimiser fiscalement sa situation.

L'entreprise de M. Martin est évaluée à 800 000 €. Son chiffre d'affaires s'élève à 300 000 € HT sur la moyenne des deux dernières années. L'entreprise comprend à son actif, notamment, un bien immeuble d'une valeur de 400 000 €. L'entreprise a été créée par M. Martin en 1980 avec un apport de 15 000 € (100 000 francs à l'époque).

1^o) M. Martin pense vendre d'abord le bien immeuble. Il céderait ensuite l'actif restant, ceci afin de bénéficier d'une réduction de l'imposition sur les plus-values. Qu'en pensez-vous ?

2^o) Le bien immeuble a été acheté en 2005 pour 300 000 € (dont 50 000 € pour le terrain) et il est amorti au taux de 2 % par an. M. Martin espère le revendre à 400 000 € (dont 80 000 € pour le terrain).

Quel est le montant de l'imposition qu'il devra payer sur la plus-value de l'immeuble bâti et la plus-value du terrain ? Que lui reste-t-il après versement de l'impôt ?

3^o) M. Martin hésite entre deux idées :

- Soit donner à ses deux enfants ses parts restant dans l'entreprise mais, dans ce cas, il craint que ceux-ci ne soient obligés de payer l'imposition des plus-values, sachant qu'un des deux enfants ne souhaite pas reprendre l'activité de son père

- Soit vendre ses parts et donner ensuite une partie du produit de la cession à ses deux enfants

Quelle solution est la moins imposée ?

4^e) M. Martin envisage une troisième hypothèse : céder son entreprise à une société qu'il créerait à cette fin, dont il détiendrait le contrôle et dont ses enfants et son épouse auraient des parts. Il espère ainsi garder un œil sur la gestion de son entreprise, n'étant pas entièrement convaincu par le savoir-faire de ses enfants. Est-ce une bonne idée ?